



CONFÉDÉRATION SUISSE
BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} octobre 1948

Classe 95

Demande déposée: 27 novembre 1944, 18 h. — Brevet enregistré: 15 janvier 1948.

BREVET PRINCIPAL

Hermann Konrad S. A., Moutier (Suisse).

Briquet pyrophorique.

L'objet de la présente invention est un briquet pyrophorique dans lequel l'étincelle est provoquée par le mouvement relatif de deux tubes coulissant l'un dans l'autre, la molette étant pourvue d'entailles et une rondelle d'entraînement d'un bec qui, pour entraîner la molette, s'engage dans une desdites entailles, caractérisé en ce que la rondelle d'entraînement, portée comme la molette par le tube extérieur, est actionnée directement par un butoir monté sur le tube intérieur, dans la dernière partie du mouvement relatif des deux tubes.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une vue en élévation.

La fig. 2 est une vue en plan.

La fig. 3 est une coupe axiale.

La fig. 4 est une coupe en plan suivant la ligne IV—IV de la fig. 3.

La fig. 5 est une coupe partielle en élévation, montrant le dispositif d'allumage, et

la fig. 6 est une coupe suivant la ligne VI—VI de la fig. 5, passant par l'axe de la molette.

Le briquet comporte d'abord deux tubes métalliques, un tube extérieur 1 et un tube intérieur 2, formant un dispositif télescopique. Le tube intérieur est fermé à une extrémité par un fond 3, vissé; à l'autre extrémité, il porte un cylindre creux 4 fermé lui-même par un bouchon à tête moletée 5 prolongé

par une tige de guidage 6 du ressort à boudin de rappel 7. En 9 est figurée la pierre, l'espace 8 sert de récipient pour la mèche et l'essence. Le fond du cylindre 4 est percé d'un trou excentrique pour recevoir le brûleur 10 et d'un trou concentrique pour le coulissement de la tige centrale 11. Celle-ci est solidaire d'une potence 12, fixée sur le fond du tube extérieur 1 par une vis 13. La potence 12 sert de porte-molette; la molette 14 est montée folle sur un axe 15 vissé dans la potence; elle est pourvue d'entailles dans l'une desquelles peut s'engager temporairement un bec rentrant 16 de la rondelle d'entraînement 17. Celle-ci porte en outre un bec relevé 18 qui reçoit une extrémité du ressort de rappel 19, l'autre extrémité reposant sur un plat de la potence. Ce ressort appuie aussi la rondelle qui porte un bec d'arrêt 20 contre la molette. Une tige 21 servant de butoir est fixée sur le fond du cylindre 4. L'ergot 22 vissé dans la potence limite la course totale et empêche la disjonction des deux tubes. Le tube extérieur est muni d'une fenêtre 23 pour le passage de la flamme et de fenêtres 24 pour la ventilation, le nombre de ces fenêtres ne jouant pas de rôle dans l'invention. La goupille 25 a pour but de maintenir les deux tubes en position angulaire correcte, de manière que le brûleur soit toujours dans le plan médian de la fenêtre 23 de passage de la flamme. Des collets rainurés servant à l'évacuation de la poudre produite par l'usure de la pierre sont représentés en 26.

Dès lors, le fonctionnement du briquet décrit est le suivant: On saisit horizontalement le briquet entre le pouce et l'index et l'on appuie sur les deux fonds, à l'encontre du ressort 7. En considérant le tube intérieur comme relativement fixe, le tube extérieur se déplace en emportant la molette 14 et la rondelle d'entraînement 17, le tout formant un équipage mobile, jusqu'au contact du bec d'arrêt 20 avec le butoir 21. En continuant à pousser, on met en rotation la rondelle et la molette, qui arrache des étincelles à la pierre, d'où résulte la production de la flamme. En cessant d'agir sur l'appareil, les tubes reviennent en place par l'intervention du ressort 7, qui sert tant pour leur rappel que pour l'appui de la pierre contre la molette. L'extinction de la flamme a lieu lors du recouvrement des fenêtres 23 et 24 par le glissement des deux tubes vers leur position de repos.

REVENDEICATION:

Briquet pyrophorique dans lequel l'étincelle est provoquée par le mouvement relatif de deux tubes coulissant l'un dans l'autre, la molette étant pourvue d'entailles et une rondelle d'entraînement d'un bec qui, pour entraîner la molette, s'engage dans une des-

entes entailles, caractérisé en ce que la rondelle d'entraînement, portée comme la molette par le tube extérieur, est actionnée directement par un butoir monté sur le tube intérieur, dans la dernière partie du mouvement relatif des deux tubes.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1. Briquet selon la revendication, caractérisé en ce que la rondelle d'entraînement et la molette sont montées folles sur une potence fixée au tube extérieur, un ressort poussant la rondelle d'entraînement contre la molette et la ramenant dans sa position initiale lors du retour des deux tubes en position de repos.

2. Briquet selon la sous-revendication 1, caractérisé en ce que le butoir est fixé sur une bride fixée dans le tube intérieur et appartenant à un cylindre creux dans lequel est guidée une tige centrale recevant la pierre pyrophorique.

3. Briquet selon la sous-revendication 2, caractérisé en ce que le tube extérieur est poussé en position de repos par le ressort d'appui de la pierre pyrophorique sur la molette.

Hermann Konrad S. A.

Mandataires: Bovard & Cie., Berne.

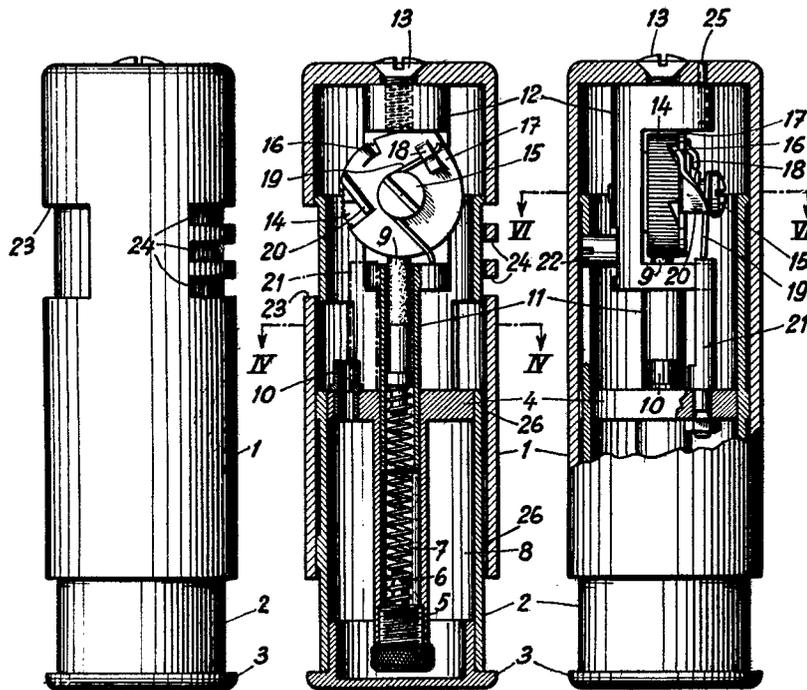


Fig. 1.

Fig. 3.

Fig. 5.

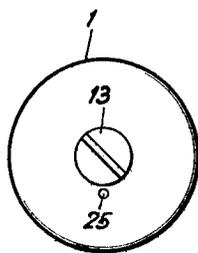


Fig. 2.

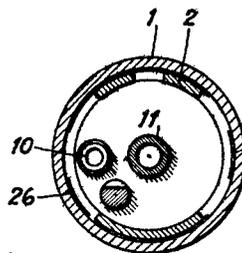


Fig. 4.

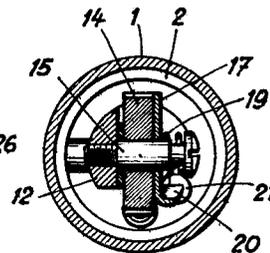


Fig. 6.